

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 46<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 MARS 2018, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 25 AVRIL 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA 46<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 MARS 2018, À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

---

**PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon	<i>(par visioconférence)</i>	Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**ABSENTS**

Boucher, Jean		Député d'Ungava
Bussièrès, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMOT
Lafrenière, Amélie		Attachée politique du député d'Ungava

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 31.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 45<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 23 février 2018
4. États financiers, chèques émis et salaires payés au 28 février 2018
5. Fonds Eastmain
  - 5.1. États financiers et chèques émis au 28 février 2018
6. Correspondance
7. Comité d'investissement commun
  - 7.1. Nominations
  - 7.2. Projets présentés au CIC du 13 mars 2018

- 7.2.1 SRE-32/NP-314/JP-207
- 7.2.2 FAS-04
- 8. Politique des Ressources humaines
- 9. Image de marque
- 10. Contrat de travail DG
- 11. Probations employées
- 12. Offre de service – Programme d'aide aux employés (PAE)
- 13. Nomination à la Commission sur les ressources naturelles
- 14. Nomination à la Table régionale faune
- 15. Entente sectorielle de développement 2017-2020 : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Nord-du-Québec, secteur Jamésie
- 16. Projets de 5 000 \$ et moins
- 17. Projets de 5 000 \$ et plus
  - 17.1. ESA-146 – Tricotons 2018
  - 17.2. ESA-147 – Retour ancestral
  - 17.3. ESA-150 – La santé et le bien-être de nos aînés
  - 17.4. ESA-153 – Intercréation à la friperie de V.V.B.
  - 17.5. FE-63 – Usine Extractible de la biomasse – investissement en précommercialisation
- 18. Pôle régional d'innovation
- 19. Divers
  - 19.1. Autobus Maheux
  - 19.2. Appui au Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'obtention du programme « Technique en pilotage d'aéronefs »
- 20. Prochaine séance
- 21. Questions du public
- 22. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-02**

**D'AJOURNER** la rencontre à 13 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***POURSUITE DE LA SÉANCE***

**PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon	<i>(par visioconférence)</i>	Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**FORMANT QUORUM**

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-03**

**DE POURSUIVRE** la séance à 15 h 26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 45<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 23 FÉVRIER 2018**

Le procès-verbal de la 45<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 23 février 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-04**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 45<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 23 février 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2018**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 28 février 2018, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-05**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 28 février 2018, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. FONDS EASTMAIN**

**5.1. ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 28 FÉVRIER 2018**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 28 février 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-03-15-01**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 28 février 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 19 février au 9 mars 2018 est déposée pour information.

**7. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN**

**7.1. NOMINATION**

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

**7.2. PROJETS PRÉSENTÉS AU CIC DU 13 MARS 2018**

**7.2.1 SRE-32/NP-314/JP-307**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James ne peut consentir des prêts à partir du Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-06**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 13 mars 2018 pour le projet SRE-32/NP-314/JP-307, soit l'octroi d'un prêt de 50 000 \$ dans le programme Soutien à la relève entrepreneuriale, prélevé dans le Fonds Eastmain, d'une subvention de 10 000 \$ dans le programme Nouveaux promoteurs et d'une subvention de 10 000 \$ dans le programme Jeunes promoteurs, et ce, à partir du Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2.2 FAS-04**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-07**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 13 mars 2018 pour le projet FAS-04, soit l'octroi d'une subvention de 1 250 \$ dans le programme Aide et soutien aux entreprises en difficulté, et ce, dans le Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**9. IMAGE DE MARQUE**

Les administrateurs sont consultés afin de savoir s'ils désirent qu'on procède à un rafraîchissement de l'image de marque, soit le logo de l'ARBJ, ou qu'une refonte complète soit effectuée. Après discussions, il est convenu de ce qui suit.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-08**

**QUE** le logo de l'Administration régionale Baie-James fasse l'objet d'un rafraîchissement afin de refléter la nouvelle mission de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**11. PROBATIONS EMPLOYÉES**

La directrice générale informe les administrateurs qu'elle a mis fin au lien d'emploi d'une employée qui était en période de probation et, par conséquent, qu'elle ne travaille plus pour l'ARBJ.

D'autre part, Mme Marie-Claude Brousseau a complété avec succès sa période de probation.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-09**

**D'ACCORDER** le statut d'employée permanente à Mme Marie-Claude Brousseau en tant que chargée de projet à la direction générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. OFFRE DE SERVICES– PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-10**

**D'ACCEPTER** l'offre de services de la Clinique Psychologie Québec pour le Programme d'aide aux employés, et ce, à hauteur de 5 000 \$, incluant les modalités discutées avec la direction générale, soit cinq rencontres par employé, et ce, jusqu'à concurrence de dix, après recommandation du consultant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. NOMINATION À LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES – SIÈGE FORÊT**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**14. NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE FAUNE**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**15. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2020 : ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR JAMÉSIE**

Depuis 2007, l'ARBJ a investi 334 100 \$ dans six ententes en égalité (spécifiques et administratives) ce qui représente environ le tiers des sommes investies dans ces mêmes ententes par l'ensemble des partenaires. De ces calculs, on note une considération importante pour les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en Jamésie.

L'Entente sectorielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2020 est mise en œuvre dans le contexte de la réalisation des actions de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 lancée en juin 2017 par le Secrétariat à la condition féminine. Cette nouvelle entente prend la suite de l'Entente pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et des deux ententes de transition 2015-2016 et 2016-2017.

En dépit des différentes avancées effectuées au cours des 10 dernières années, les données statistiques disponibles révèlent l'existence d'enjeux persistants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, dans des domaines aussi variés que les stéréotypes sexuels, le niveau de revenu, la diversité et la mixité professionnelle, le partage des responsabilités familiales, la santé, les violences faites aux femmes ou encore leur représentation dans les lieux décisionnels.

Plusieurs éléments du plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020 sont en étroite relation avec les énoncés de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, entre autres :

- D'ici 2020, favoriser l'adoption de la politique Conciliation travail-famille (BNO 9700-820) au sein de cinq entreprises ayant plus de quinze employés.
- D'ici 2020, augmenter le nombre de femmes étudiant dans les programmes de formation des métiers non traditionnels.
- D'ici 2020, augmenter le nombre d'entrepreneurs en activité en Jamésie.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a la possibilité de conclure une entente sectorielle de développement dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente a pour objectif de favoriser la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes en Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente vise à identifier les spécificités jamésiennes des conditions de vie des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes relativement aux caractéristiques régionales socioéconomiques et environnementales du territoire, et à élaborer des réponses à même de soutenir l'atteinte de l'égalité dans le Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan quinquennal jamésien de développement aborde plusieurs thématiques traitées dans le cadre de l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat à la condition féminine et Services Québec participeront financièrement à la mise en œuvre de cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité condition féminine Baie-James est identifié comme mandataire dans le cadre de l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ ne peut déléguer la gestion du FDT qui lui a déjà été délégué;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action et les prévisions budgétaires seront adoptés par le comité directeur pour lequel la direction générale de l'ARBJ agira comme personne dûment chargée de la gestion du FDT dans le cadre de cette entente et dans le respect de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (LMAMROT).

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-11**

**D'ACCEPTER** l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

**D'OCTROYER** la somme de 75 000 \$ provenant du FDT pour l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Nord-du-Québec, secteur Jamésie avec le Secrétariat à la condition féminine, Services Québec et le Comité condition féminine Baie-James;

**DE MANDATER** la direction générale de l'ARBJ à agir comme personne chargée de la gestion du FDT dans le cadre de cette entente et dans le respect de la LMAMROT afin qu'elle puisse statuer au nom de l'ARBJ sur l'emploi des sommes provenant du FDT lors des rencontres du comité directeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2017-03-23-18** autorisant la directrice générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la directrice générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-12**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 18 613 \$ :

ESA-148 - Noël des campeurs	1 500 \$
ESA-149 - Danse en ligne pour tous	1 613 \$
ESA-151 - Halte répit (visite aux aînés)	2 500 \$
SISJ-1466 - Halte répit	2 500 \$
ESA-152 - Âge d'or danse	3 700 \$
SISJ-1465 - Festival de pêche sur glace	2 500 \$
PES-1154 - Formation sur le guide d'analyse des entreprises d'économie sociale par le Pôle d'économie sociale en Jamésie	<u>4 300 \$</u>
<b>Total</b>	<b>18 613 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PROJETS DE 5 000 \$ ET PLUS**

**17.1. ESA—146 – TRICOTONS 2018**

Dans le cadre du Tricotons 2018, les membres du Cercle de Fermières de Chibougamau souhaitent tisser et tricoter différentes pièces d'artisanat (linges à vaisselle, tuques, bas, pantoufles, couvertures, etc.) pendant 12 heures, qui seront ensuite remises à l'organisme « Noël pour tout le monde » qui vient principalement en aide aux familles démunies ayant des enfants de 0 à 10 ans.

Afin de réaliser ce projet, les membres désirent suivre préalablement deux sessions de cours de tricot afin d'apprendre graduellement à tricoter des tuques. De plus, comme certaines de leurs machines à tisser sont désuètes et hors d'usage, l'organisme souhaite en acquérir deux nouvelles, lesquelles seraient adaptées à leur besoin et leur permettraient de réaliser des pièces plus détaillées et de plus grande qualité.

Le projet a donc comme principal objectif de promouvoir et favoriser la participation bénévole des membres du Cercle de Fermières en leur permettant de confectionner des pièces d'artisanats au bénéfice du milieu pendant le Tricotons 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois des objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*,

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, V et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, l'accès à la culture et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise le développement du vieillissement actif et la transmission des connaissances;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-03-15-01**

**D'ACCORDER** une subvention au Cercle de Fermières de Chibougamau pour son projet « Tricotons 2018 ». La subvention accordée correspondra à 79 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 11 981 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 584 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 397 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.2. ESA-147 – RETOUR ANCESTRAL**

Cette demande se décompose en trois volets

- Cours de broderie (2 sessions de 30 heures x 2 groupes)
- Cours de tricot au crochet tunisien (2 sessions de 15 heures)
- Cours de cuisine de confection de pain traditionnel (2 sessions de 5 heures x 3 groupes)

En ce qui concerne les cours de broderie, les membres du Cercle de Fermières souhaitent apprendre les techniques de bases, donc les différents points afin d'être en mesure d'exécuter une petite pièce de broderie.

Pour ce qui est du cours de tricot au crochet tunisien, il s'agit d'un cours pour les participants qui connaissent déjà le tricot traditionnel. Les membres souhaitent ajouter une corde à leur arc en apprenant cette nouvelle technique.

Concernant le cours de cuisine, les membres du Cercle de fermières souhaitent apprendre à cuisiner un pain traditionnel afin de pouvoir ensuite reproduire la technique à la maison.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois des objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*,

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, V et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, l'accès à la culture et l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise le développement du vieillissement actif et la transmission des connaissances;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-03-15-02**

**D'ACCORDER** une subvention au Cercle de Fermières de Chibougamau pour son projet « Retour ancestral ». La subvention accordée correspondra à 83 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 6 900 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 5 520 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 380 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.3. ESA-150 – LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS AÎNÉS**

Pour la population de Beaucanton, qui n'a ni de club de l'âge d'or, ni de Cercles de Fermières, ni de dépanneur ou restaurant, l'isolement social est une problématique constatée auprès des aînés.

Pour la seconde année, Village en santé Valcanton souhaite offrir à la population de Beaucanton un repas hebdomadaire intergénérationnel au coût de 5 \$. Lors de la première année du projet, l'achalandage a été constant (environ 25 personnes), ce qui démontre l'appréciation de la population.

L'objectif principal de ce projet est de briser l'isolement social en ayant une occasion d'échanger et de discuter autour d'un bon repas, qui sera suivi d'activités sociales, culturelles et physiques (danse sociale).

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*,

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, IV et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, favoriser les relations intergénérationnelles et favoriser l'amélioration des conditions de vie;

**CONSIDÉRANT** que le projet pourrait éventuellement être financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales, mais que celui-ci est inactif pour le moment;

**CONSIDÉRANT** qu'un arrimage dans la complémentarité des actions est nécessaire entre les trois secteurs;

**CONSIDÉRANT** que cet arrimage sera effectué à la suite de la mise en œuvre du nouveau plan d'action régional de la prochaine entente du Fonds québécois d'initiatives sociales;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-03-15-03**

**D'ACCORDER** une subvention à Village en santé Valcanton pour son projet « La santé et le bien-être de nos aînés ». La subvention accordée correspondra à 67 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 14 862 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**D'AVISER** le promoteur que ce projet ne pourra faire l'objet d'aucune autre demande financière à l'Entente spécifique des aînés afin de favoriser un arrimage des trois secteurs dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 11 889 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 973 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.4. ESA-153 – INTERCRÉATION À LA FRIPERIE DE V.V.B.**

Le Comité de développement social de Villebois souhaite offrir une fois par semaine des ateliers de créations (remodelage de vêtements, fabrication de courtepointe, fabrication de sacs recyclés, etc.) aux personnes de 50 ans et plus. En donnant une deuxième vie aux vêtements ou en fabriquant de nouvelles pièces, cela permet d'offrir ceux-ci à prix modique à la population plus démunie de Villebois ainsi qu'aux aînés. La ressource qui coordonnera et animera les ateliers est une personne de 50 ans et plus, et ce,

dans le but de favoriser la participation active au marché du travail et à la vie communautaire de nos aînés.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à quatre objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, III, V et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, soutenir les aînés vulnérables, favoriser l'accès à la culture et favoriser l'amélioration des conditions de vie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-03-15-04**

**D'ACCORDER** une subvention au Comité de développement social de Villebois pour son projet « Intercréation à la friperie de V.V.B. ». La subvention accordée correspondra à 90 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 13 487 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 10 790 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 697 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17.5. FE-63 – USINE EXTRACTIBLE DE LA BIOMASSE – INVESTISSEMENT EN PRÉCOMMERCIALISATION**

Le projet consiste en une phase de précommercialisation d'une usine d'extractibles à Chapais. Il se trouverait lié à l'usine de cogénération de Chapais et serait complémentaire à un effort d'utilisation de 15 % des vapeurs de cette dernière.

L'objectif du projet est de prendre les recommandations de l'étude de faisabilité et développer l'intelligence d'affaires du projet. Une liste non exhaustive des éléments comprend la mise en place d'un plan d'affaires, l'amélioration du plan d'ingénierie (CAPEX), le développement marketing, la création de partenariats d'affaires et l'établissement d'entente de ventes.

**CONSIDÉRANT QUE** l'enjeu de l'usine de cogénération est d'une haute importance pour Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de faisabilité a permis aux promoteurs d'obtenir de l'information stratégique clé dans la réussite du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs se sont alliés d'acteurs de renom pour développer le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle du Fonds Eastmain est d'assurer le développement économique de la région.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-03-15-02**

**D'OCTROYER** à la nouvelle compagnie qui sera constituée de 9737103 Canada inc., La Corporation de développement économique de Chapais, l'Administration régionale Baie-James et la Société de développement de la Baie-James, une aide financière sous la forme de capital-actions pour la réalisation de son projet « Usine d'extraction de la biomasse – investissement en précommercialisation ». Ce placement en capital-actions correspondra à 18,16 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 150 000 \$. Les taxes récupérables par ladite compagnie seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** les promoteurs s'engagent à fournir à l'Administration régionale Baie-James l'information financière que ce dernier jugera nécessaire au suivi de projet, et ce, pour toute la période couvrant sa participation en actionariat.

**QUE** le montant soit ajusté à une éventuelle aide financière sous forme de subvention, où la contribution de l'Administration régionale Baie-James sera réduite de moitié proportionnellement à la valeur de la source de financement supplémentaire.

**QUE** le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Société du Plan Nord acceptent le transfert de propriété de la recherche à la nouvelle compagnie.

**QUE** les liquidités reçues de la subvention soient utilisées avant celles du capital-actions.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 81,84 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon décrite dans le plan de versement.

**D'AUTORISER** la direction générale ou le président à signer tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **18. PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION**

Une offre de services de la firme L&C Leading Change Advisors inc. est déposée aux administrateurs concernant un mandat de création d'un Pôle régional d'Innovation, en partenariat avec la Société de développement de la Baie-James et le Gouvernement de la nation crie.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-13**

**D'ACCEPTER** l'offre de services déposée par la firme L&C Leading Change Advisors Inc. pour l'accompagnement stratégique d'une demande de création d'un Pôle régional d'innovation, et ce, à hauteur de 5 550 \$, excluant les frais standard de gestion de 10 %, les frais de déplacement et d'hébergement. Les frais d'honoraires professionnels seront payés à parts égales entre les trois parties, soit l'Administration régionale Baie-James, la Société de développement de la Baie-James et le Gouvernement de la nation crie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. DIVERS**

**19.1. FCR-74 – NUMÉRISATION ET DIFFUSION DES ARCHIVES DE LA TVCR**

Depuis 2012, la télévision communautaire régionale (TVCR) n'est plus en activité. Ceux-ci ont cédé la propriété intellectuelle et matérielle de l'ensemble de ses documents à la ville de Chapais en 2017. Les archives à conserver touchent une panoplie de sujets : la route du nord, les barrages hydro-électriques, gala de boxe régional de 1984, rencontre avec des ministres, entente de principe entre le gouvernement du Québec et les cris en 2001, etc.

La conservation des archives de la TVCR est essentielle parce qu'elle contient de l'information unique et les cassettes (VHS, U-Matic et DVCAM) se dégradent avec le temps à tel point que l'information enregistrée risque éventuellement de ne plus être récupérable.

La Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) s'est jointe à la Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC) afin de mettre sur pied un projet de numérisation et promotion des archives de la TVCR. La numérisation va être confiée à une entreprise spécialisée dans le domaine, soit VidéoMédia, qui numérisera les 1 725 cassettes sur 10 disques durs. Les cassettes seront ensuite transférées à la SHRC afin que celle-ci en assure la conservation, dans un milieu contrôlé.

Les archives numérisées seront disponibles à la SHRC pour visionnement et également via un réseau privé virtuel. Les utilisateurs pourront se rendre directement sur le site internet de la SHRC et effectuer une recherche de contenu afin de cibler les extraits qu'ils souhaitent recevoir.

La promotion des archives va être effectuée conjointement par la CDEC et la SHRC dans le journal local de Chapais, ainsi que sur les sites internet et pages Facebook de la SHRC et de la Ville de Chapais. De plus, la SHRC diffusera quelques extraits sur leur site internet et sur leur page Facebook. Également un communiqué sera publié et transmis aux médias locaux et régionaux pour diffuser l'information.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise la conservation et la mise en valeur des archives régionales de la TVCR;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à un objectif du cadre normatif Fonds culturel local et régional, soit d'élever le niveau de connaissances du patrimoine culturel de la région Nord-du-Québec et en soutenir la mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente de développement culturel 2016-2017.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-03-15-01**

**D'ACCORDER** une subvention à la Corporation de développement économique de Chapais pour son projet « Numérisation et diffusion des archives de la TVCR ». La subvention accordée correspondra à 17 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 83 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 19.2. PR-27 – NUMÉRISATION ET DIFFUSION DES ARCHIVES DE LA TVCR

Depuis 2012, la télévision communautaire régionale (TVCR) n'est plus en activité. Ceux-ci ont cédé la propriété intellectuelle et matérielle de l'ensemble de ses documents à la ville de Chapais en 2017. Les archives à conserver touchent une panoplie de sujets : la route du nord, les barrages hydro-électriques, gala de boxe régional de 1984, rencontre avec des ministres, entente de principe entre le gouvernement du Québec et les cris en 2001, etc.

La conservation des archives de la TVCR est essentielle parce qu'elle contient de l'information unique et les cassettes (VHS, U-Matic et DVCAM) se dégradent avec le temps à tel point que l'information enregistrée risque éventuellement de ne plus être récupérable.

La Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) s'est jointe à la Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC) afin de mettre sur pied un projet de numérisation et promotion des archives de la TVCR. La numérisation va être confiée à une entreprise spécialisée dans le domaine, soit VidéoMédia, qui numérisera les 1 725 cassettes sur 10 disques durs. Les cassettes seront ensuite transférées à la SHRC afin que celle-ci en assure la conservation, dans un milieu contrôlé.

Les archives numérisées seront disponibles à la SHRC pour visionnement et également via un réseau privé virtuel. Les utilisateurs pourront se rendre directement sur le site internet de la SHRC et effectuer une recherche de contenu afin de cibler les extraits qu'ils souhaitent recevoir.

La promotion des archives va être effectuée conjointement par la CDEC et la SHRC dans le journal local de Chapais, ainsi que sur les sites internet et pages Facebook de la SHRC et de la Ville de Chapais. De plus, la SHRC diffusera quelques extraits sur leur site internet et sur leur page Facebook. Également, un communiqué sera publié et transmis aux médias locaux et régionaux pour diffuser l'information.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et le promoteur sont admissibles à l'enveloppe régionale du fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet cadre avec l'axe « 1.1.2 : fierté identitaire jamésienne » du plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a une réelle portée régionale puisqu'il permettra d'élever le niveau de connaissances du patrimoine culturel de la région Nord-du-Québec et en soutenir la mise en valeur dans toutes les communautés jamésiennes grâce aux médias locaux et régionaux.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPR-2018-03-15-01**

**D'ACCORDER** à la Corporation de développement économique de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Numérisation et diffusion des archives de la TVCR ». Cette subvention correspondra à 17 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 83 % des coûts de réalisation admissibles;

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.3. FCR-75 – RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC (VOLET SPECTACLE)**

Événement désormais reconnu dans le Nord-du-Québec, la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec existe depuis 2002. Ce dernier se veut un rendez-vous annuel d'activités physiques, de loisir et de sport qui rassemble plus de 450 jeunes du primaire et du secondaire.

Les élèves des écoles de Chapais, Chibougamou, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois ainsi que ceux de Mistissini, Oujé-Bougoumou et Waswanipi sont invités à y participer.

Très appréciée des jeunes, cette rencontre sportive et culturelle leur permet de tisser des liens avec les jeunes de leur région et ainsi, créer de belles amitiés. De plus, cet événement sensibilise les participants à l'implication sociale ainsi qu'aux saines habitudes de vie.

Dans le cadre de la programmation, cette année un concours de danse et de chant est organisé afin que les jeunes puissent démontrer leur talent au grand public. La ville hôte souhaite offrir à ces jeunes une expérience de scène professionnelle et positive.

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à quatre objectifs du cadre normatif du Fonds loisir culturel des jeunes, soit d'appuyer des projets qui permettent aux jeunes de se perfectionner et de grandir dans la

pratique de leur art, de soutenir des initiatives ayant un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance, d'élargir nos relations avec les communautés crie dans le domaine de la culture et de valoriser et de participer à l'épanouissement des jeunes au sein de leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente I de développement culturel 2016-2017.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-03-15-02**

**D'ACCORDER** une subvention à la Ville de Chapais pour son projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec – volet spectacle ». La subvention accordée correspondra à 50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 3 125 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**D'AVISER** la prochaine ville hôte de la rencontre jeunesse que celle-ci souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds loisir culturel des jeunes, le projet devra bénéficier d'un encadrement par le milieu artistique professionnel.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 50 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 2 500 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 625 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.4. PR-28 – RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC, ÉDITION 2018**

Événement désormais reconnu dans le Nord-du-Québec, la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec existe depuis 2002. Ce dernier se veut un rendez-vous annuel d'activités physiques, de loisir et de sport qui rassemble plus de 450 jeunes du primaire et du secondaire.

Les élèves des écoles de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois ainsi que ceux de Mistissini, Oujé-Bougoumou et Waswanipi sont invités à y participer.

Très appréciée des jeunes, cette rencontre sportive et culturelle leur permet de tisser des liens avec les jeunes de leur région et ainsi, créer de belles amitiés. De plus, cet événement sensibilise les participants à l'implication sociale ainsi qu'aux saines habitudes de vie.

Dans le cadre de la programmation, cette année un concours de danse et de chant est organisé afin que les jeunes puissent démontrer leur talent au grand public. La ville hôte souhaite offrir à ces jeunes une expérience de scène professionnelle et positive.

De plus, étant donné les grandes distances entre les différentes communautés, l'organisation prévoit le transport gratuit de tous jeunes désirant participer à l'événement.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et le promoteur sont admissibles à l'enveloppe régionale du fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet cadre avec l'axe « 1.1.1 Cohésion sociale locale et régionale » du plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a une réelle portée régionale puisqu'il inclut la participation de jeunes provenant de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Valcanton et Villebois.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPR-2018-03-15-02**

**D'ACCORDER** à la Ville de Chapais une subvention pour la réalisation de son projet « Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2018 ». Cette subvention correspondra à 5,6 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 94,4 % des coûts de réalisation admissibles;

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.5. AUTOBUS MAHEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** Autobus Maheux a retiré sa demande d'abandon de la ligne Matagami – Amos déposée à la Commission des transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la ligne Chibougamau – Val-d'Or est également déficitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la région désire être un partenaire dans le maintien de ces lignes de liaisons pour le service de transport collectif offert aux citoyens.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-14**

**D'OCTROYER** une subvention de 25 000 \$ à Autobus Maheux pour sa ligne de transport de Val-d'Or à Chibougamau et de 10 000 \$, à partir du Fonds de développement des territoires, pour la ligne d'Amos vers Matagami, et ce, afin que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports puisse investir par le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC).

**QUE** des échanges aient lieu avec la MRC de l'Abitibi pour leur participation ainsi qu'avec Autobus Maheux afin que des actions soient entreprises pour conserver ce service à plus long terme et éviter la diminution de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19.6. APPUI AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – PROGRAMME « TECHNIQUES EN PILOTAGE D'AÉRONEFS »**

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue désire obtenir le programme « Techniques en pilotage d'aéronefs », et ce, afin de répondre à un besoin criant de main-d'œuvre dans l'aviation québécoise. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies d'aviation desservant la région ont fait part de leur volonté d'accroître le nombre de pilotes autochtones dans leur effectif;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenariat a été mis sur pied avec les compagnies aériennes *Air Creebec*, *Air Inuit* et *Propair* afin de combler de nombreux besoins pour l'industrie régionale et provinciale pour la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et le développement des communautés autochtones du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** des places pourraient être offertes aux étudiants non autochtones en accueillant les étudiants non admis au programme du Cégep de Chicoutimi.

**CONSIDÉRANT QUE** la mise sur pied de ce programme de formation en Abitibi-Témiscamingue viendrait répondre aux attentes de l'industrie, permettre de poursuivre le développement du Nord québécois par l'entremise de nouveaux pilotes qualifiés en région.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-15**

**D'APPUYER** la demande d'obtention du programme « Techniques en pilotage d'aéronefs » du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20. PROCHAINE SÉANCE**

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-16**

**QUE** la prochaine séance se tienne le 25 avril 2018 à Lebel-sur-Quévillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-03-15-17**

**DE LEVER** la séance à 15 h 29.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

André Elliott, secrétaire-trésorier